

RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Jacqueline MOREL, Christophe HENRIQUET, Laurence BERTRAND, Guillaume CAMUS, Chantal CHARPENTIER, Emilie CHOISMIN, Isabelle DESSERTY, Evelyne DESSUILLE, Baptiste LECAT, Séverine LEGRANGER, Frédéric MULLER, Brigitte VASSEUR, Fabrice LOCMONT

Absents représentés : Philippe FERCOT donne pouvoir à Frédéric MULLER, Bernard DHOURY donne pouvoir à Evelyne DESSUILLE, Didier VOITURONT donne pouvoir à Guillaume CAMUS

Absents non excusés : Marion FREDON, Clément MOINAT

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents et représentés : 17

A été élue secrétaire de séance : Madame Laurence BERTRAND

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

✓ OUVERTURE ANTICIPÉE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire, sur le fondement et dans la limite des dispositions précitées, à mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2026 sur les imputations suivantes :

Article 2111 – Terrains nus – 25 000 €
Article 2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers – 25 000 €
Article 2183 – Matériel informatique – 1 500 €
Article 2184- Matériel de bureau et mobilier – 3 750 €
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles – 30 000 €
Article 231 – Immobilisations corporelles en cours – 250 000 €

Les limites précitées n'excèdent pas le quart des crédits inscrits au budget primitif de l'année 2025. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente autorisation seront inscrites au budget primitif 2026.

✓ DECISIONS MODIFICATIVES – RECTIFICATIF DISSOLUTION DU SMIOCE

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
002		+3802.80			
011/6281	Concours divers	-3802.80			

✓ APPROBATION DES TARIFS DE CLASSE DE NEIGE – ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Conformément à la délibération du 12 mai 2025, l'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'accorder une participation correspondant à 70% du coût du séjour (coût du séjour par enfant estimé entre 700 et 900 euros), soit une participation de la commune estimée entre 500 et 600 euros, pour les enfants

scolarisés à Longueil Sainte Marie, à l'exception des enfants domiciliés à Rivecourt et de ceux venant d'une commune extérieure et bénéficiant d'une dérogation depuis la rentrée scolaire 2021/2022.

✓ **PROJET D'AMENAGEMENT LE MUGUET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AC N° 24, 34, 64 « LE PIED DE PORCHEZ »**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'accepter d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n°24 pour une contenance totale de 338 m2, au prix de total de 8 179.60 €,
- D'accepter d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n°34 pour une contenance totale de 87 m2, au prix de total de 2 105.40 €,
- D'accepter d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n°64 pour une contenance totale de 1334 m2, au prix de total de 40 020 €,
- D'accepter la prise en charge de tous les frais afférents à cette opération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés à venir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

✓ **RECONDUCTION D'AIDE AUX PARTICULIERS D'ACHATS DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

L'assemblée, à l'unanimité, décide de reconduire les aides aux particuliers d'achats de panneaux photovoltaïques pour toute l'année 2026 aux mêmes conditions.

Longueil Sainte Marie, le 18 décembre 2025

Le Maire,
Stanislas BARTHELEMY,

